

Axe C	Développement de la valorisation
Volet C.2	Valoriser la viande caprine
Action C.2.1	Coordination régionale

FICHE ACTION

- **Résumé de l'action :** Coordination générale des actions visant au développement des filières régionales de viande caprine.

- **Contexte de l'action – enjeux – réalisations antérieures**

Initiées dans la Drôme avec le PIDA « Valorisation de la viande de chèvre », les actions de développement de la viande caprine ont également été poursuivies dans le cadre du Programme régional « Soutien pour l'émergence d'une filière « Chevreaux de boucherie ».

A compter du 1^{er} juillet 2018, ces actions seront conduites dans le cadre du Plan Filière caprin-ovin lait.

Le premier besoin identifié est celui d'une coordination générale pour poser les cadres, créer et entretenir les réseaux au niveau régional, avec le national et les autres régions, et mettre en place et diffuser les outils nécessaires au développement des filières de viande caprine.

- **Objectifs :** Mettre en place et entretenir les cadres, réseaux et outils nécessaires au développement des filières régionales de viande caprine (chevreau et chèvre).

- **Description de l'action**

A l'occasion de la transition entre le Programme Chevreaux et le Plan Filière, l'animation des actions viande caprine est réorganisée. Dans le Plan Filière, la coordination régionale mobilisera du temps de la chargée de mission filière caprine d'Auvergne-Rhône-Alpes Elevage et du temps des animatrices du Syndicat Caprin de la Drôme.

Le rôle de coordination et de gestion des actions viande caprine du Plan Filière revient naturellement à l'animatrice du Plan Filière caprin-ovin lait.

En complément, un certain nombre d'opérations complémentaires à conduire ont été identifiées et ont été réparties entre les deux structures (liste non exhaustive et répartition prévisionnelle) :

Auvergne-Rhône-Alpes Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Veille économique et réglementaire - Animation du Groupe régional viande caprine - Tenue à jour des pages viande caprine du site internet d'Auvergne-Rhône-Alpes Elevage
------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation, diffusion et mise en œuvre des outils créés dans le cadre du Programme régional « chevreaux de boucherie » - Suivi des travaux nationaux (FNEC, Interbev, ...) - Mise en œuvre de la future Charte de Bonnes Pratiques d'Élevage des chevreaux
Syndicat Caprin de la Drôme	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du développement de la marque « La Région du Goût » en viande de chevreau et viande de chèvre - Mise en œuvre d'un référencement des producteurs et points de vente de viande caprine à l'échelle régionale

Le Syndicat Caprin de la Drôme est en outre chargé de la coordination générale des actions de communication-promotion (voir action C.2.2).

- **Porteurs du projet :** Auvergne-Rhône-Alpes Elevage et Syndicat Caprin de la Drôme.
- **Bénéficiaires de l'action :** les éleveurs caprins, les acteurs des filières régionales viande caprine (chevreau et chèvre).
- **Partenaires :** Institut de l'Élevage, Interbev, FNEC, Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Calendrier de l'action :** du 1^{er} juillet 2018 à la fin du Plan Filière.
- **Modalités d'attribution, gestion de l'aide :**
 - Prise en compte :
 1. des coûts d'animation : coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 %), coûts facturés de mise à disposition ou prestations d'animation facturées
 2. des éventuels frais de déplacement liés à l'action
 3. des prestations facturées et autres coûts directs facturés liés à l'action
 4. des frais de stage : gratification, frais de déplacement et autres frais liés à l'accueil d'un stagiaire
 - Subvention à taux : taux de 100 % des coûts éligibles
 - Subvention reversée aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage
- **Justificatifs fournis par les bénéficiaires et publicité de l'action**
 Justificatifs des coûts de personnel engagés, factures pour les prestations et autres coûts directs, états de frais pour les frais de stage et les frais de déplacement.
 Rapport d'activité, compte-rendu des actions menées.
 Le logo de la Région devra être apposé sur tout support de diffusion (diaporama de réunion, site internet, etc...).

▪ **Budget prévisionnel :**

Nature des dépenses	I/F	Types de coûts	HT ou TTC	Taux d'aide	Répartition annuelle des coûts			TOTAL
					2018	2019	2020	
Coordination régionale du développement des filières viande caprine	F	coûts d'animation (coûts directs de personnel + 15 % ou coûts facturés)	HT ou TTC	100%	7 961 €	18 460 €	18 460 €	44 881 €
		frais de déplacement						
		prestations et autres coûts directs facturés						
		frais de stage						
Coût total de l'action					7 961 €	18 460 €	18 460 €	44 881 €
Montant de l'intervention de la Région					7 961 €	18 460 €	18 460 €	44 881 €

- **Co-financements de l'action :** auto-financement des structures bénéficiaires portant l'action (pour la partie des dépenses non prise en charge dans l'assiette de calcul de la subvention).

▪ **Evaluation : résultats attendus et valorisation des résultats**

INDICATEURS (de réalisation et de résultats)	
• Coordination régionale	Nombre de jours consacrés à l'animation Nombre de réunions du groupe régional viande caprine
• Résultats	Nombre de visites sur les pages viande caprine du site internet Nombre de documents et d'outils diffusés

MODALITES D'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACTION C.2.1

Dépense subventionnable : **44 881 €**

Nature de la dépense : **Fonctionnement**

Dépenses éligibles : **coûts d'animation (coûts directs de personnel + 15 %, ou coûts facturés), frais de déplacement liés à l'action, prestations et autres coûts directs facturés, frais de stage, coûts HT ou TTC selon le régime TVA du bénéficiaire**

Taux de la subvention : **100 %**

Porteurs de projet et bénéficiaires de la subvention : **structures supportant les coûts d'animation : Auvergne-Rhône-Alpes Elevage et Syndicat Caprin de la Drôme**

Conditions particulières : **reversement d'une partie des subventions aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage**

Base réglementaire : **hors régime d'aides d'État**